

INTERPELLATION

Auteur PDCC, par Christophe Pannatier (suppl.)
Objet Possibilité d'un fond de partenariat public/privé pour le tourisme?
Date 11.09.2015
Numéro 4.0175

En septembre 2013, le parlement acceptait un postulat PDCC concernant l'étude de la possibilité de créer un fonds cantonal indépendant, alimenté par le canton, les communes, ainsi que la Banque cantonale et les banques privées, et destiné à financer des projets en faveur du tourisme, par des cautionnements, des prêts et des prestations à fonds perdu.

Le Conseil d'Etat avait proposé dans sa réponse de novembre 2013 d'accepter le postulat et de le traiter par la commission extra-parlementaire chargée de la mise en œuvre de la motion Rieder/Bregy pour l'aide aux remontées mécaniques.

Dans l'intervalle, différents changements législatifs ont été adoptés avec la création de Valais-Wallis promotion pour les aspects liés à la promotion du canton, et la modification de la loi sur le tourisme pour les aspects organisationnels et de financement. Le Grand Conseil a également approuvé la création d'un fonds pour le tourisme, basé uniquement sur de l'argent public.

L'avant-projet de loi sur l'encouragement des remontées mécaniques est actuellement en consultation et il ne fait mention que du fonds cantonal du tourisme de 50 millions créé en juin dernier comme source de financement. La possibilité de création d'un fond sous forme de partenariat public/privé n'y est pas mentionnée.

Conclusion

Par conséquent, nous demandons au Conseil d'Etat si la création du fonds cantonal du tourisme de 50 millions a occulté la réflexion concernant la création d'un fonds sous forme de partenariat public/privé?

Cette possibilité d'étude d'un tel fond public-privé est-elle encore d'actualité?